

SOLUTIS EMPLOI :

groupement d'employeurs
départemental en agriculture



Une Association créée pour répondre aux fortes attentes des exploitants et salariés

Association loi 1901, créée en 2005 par la profession agricole.

Objectifs :

- Répondre aux besoins de main d'œuvre dans les exploitations
- Favoriser et développer l'emploi salarié stable (CDI temps plein) en agriculture via le temps partagé
- Accompagner et sécuriser les agriculteurs dans leur fonction déléguée d'employeur



SOLUTIS EMPLOI regroupe :

- Plus de 110 adhérents
- 45 salariés / 45 groupes (36 ETP)

Les salariés interviennent principalement en exploitations laitières, et en porcs mais également en cultures, légumes, vaches allaitantes, volailles,...

Un salarié partage son temps de travail entre 2 ou 3 exploitations dans un rayon de 25 km.

ACTIVITE 2016 : 7200 Jours d'intervention



Comment ça se passe ?

- Toute exploitation du Morbihan peut adhérer au GE
- Solutis Emploi en lien avec les adhérents recrute et embauche des salariés à temps choisi
- Solutis emploi prend en charge les formalités (DUE, contrat de travail, fiche de paie....)
- Solutis Emploi accompagne exploitants et salariés dans le temps
 - Gestion des plannings : articulation du temps de travail, CP,...
 - Respect de la réglementation
 - Évolution des besoins
 - Interface entre salariés et exploitants, rôle de médiation au besoin.



Un fonctionnement simple

Au niveau des exploitants:

- Une adhésion annuelle
- Un contrat de mise à disposition
- Une convention d'engagement / Dépôt de garantie
- Une facture chaque mois en fonction des heures réalisées

Au niveau des salariés :

Un seul employeur, Solutis Emploi.



CONSTRUCTION TARIFAIRE

1/ Taux horaire corrigé (tx H + 13^e mois + CP +anc., prime hab.)

2/ Charges sociales = 26 % du taux corrigé

3/ collaboration SOLUTIS

4/ prime de sujétion

